



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attaques de corvidés sur les exploitations agricoles

Question écrite n° 40175

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les dégâts causés par les corvidés sur plusieurs exploitations agricoles. En effet, partout en France, plusieurs volatiles, comme les corbeaux et les choucas, causent des dégâts considérables pour les cultures de maïs, céréales, ainsi que sur toutes les cultures arrivées à maturité. Cette situation contraint les agriculteurs concernés à ressemer, ce qui représente un coût certain et causera un retard particulièrement préjudiciable aux rendements. En l'état actuel des choses, les agriculteurs se trouvent démunis face à ces attaques : si l'utilisation de pièges et autres semences à protection répulsive est autorisée, leur efficacité est très limitée. De plus, les attaques de corvidés ne sont pas indemnisées et nombre d'agriculteurs sont aujourd'hui obligés de déposer des dossiers afin de montrer les dégâts. Au vu de ce qui précède, il lui demande de bien vouloir préciser si le classement des espèces concernées dans la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), compte tenu des dommages causés aux exploitations agricoles, est possible.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40175

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5662

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)